

Sainte-Martine, le 13 février 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 13 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Normand Sauvé
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jean-Denis Barbeau

Sont absents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Dominic Garceau
 Madame Mélanie Lefort

Monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 33.

Adoptée

2018-02-025 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018

L'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

Mot de la mairesse

Bonsoir à tous et merci de votre présence à cette deuxième séance du conseil municipal en 2018.

Nous avons récemment reçu une excellente nouvelle en ce qui concerne le développement du parc régional qui affecte notre territoire. En effet, deux projets soumis au Fonds d'appui au rayonnement des régions par la MRC de Beauharnois-Salaberry ont été approuvés, garantissant une aide financière, d'une part, au prolongement du réseau cyclable par la construction d'un nouveau tronçon sur l'ancienne emprise ferroviaire, entre la rue des Pins et les limites de

Sainte-Martine, le 13 février 2018

ville de Mercier et, d'autre part, à la construction de la Halte de la Gare à l'intersection de la piste cyclable et de la rue Hébert. Le prolongement envisagé permettra donc de relier la future piste cyclable de la MRC de Roussillon à celle de la MRC du Haut-Saint-Laurent en traversant notre Municipalité. Pôle important pour la Municipalité et le parc régional considérant sa localisation, la future Halte de la Gare offrira notamment une aire de repos et de référence historique, un bloc sanitaire, une station vélo-mécanique, une carte touristique géante et un stationnement. Nous tenons à remercier tous les acteurs qui, à ce jour, se sont impliqués dans ces projets et nous leur souhaitons bonne chance pour la concrétisation de ceux-ci dans les mois à venir.

Toujours dans un cadre ludique, la Fête des moissons se tiendra cette année le samedi, 8 septembre, soit légèrement plus tard qu'au cours des années précédentes, permettant ainsi de rapprocher l'évènement de la période des récoltes et surtout d'éviter la concurrence avec de nombreuses autres activités estivales locales et régionales. Profitant de ce changement de date, une programmation tout à fait renouvelée est aussi en cours d'élaboration et nous sommes persuadés qu'elle saura attirer nos nombreuses familles et citoyens de tout âge.

Enfin, en réponse à plusieurs interrogations récurrentes, le Festiglance, encore une fois cette année, n'aura malheureusement pas lieu étant donné les caprices de mère Nature. Face aux aléas de la température et, incidemment, aux changements climatiques de plus en plus évidents, le conseil municipal a plutôt mandaté son administration pour imaginer et proposer un lieu aménagé afin de favoriser la pratique d'activités hivernales extérieures qui ne dépend pas de la solidité de la rivière. Un nouveau concept d'évènement hivernal pourrait également y être prévu. C'est donc un rendez-vous pour l'hiver 2018-2019.

Période de questions

Monsieur Loïselle

- 1) À la suite des importantes quantités de neige reçues cette année, il mentionne que la stratégie de déneigement des rangs adoptée par la Municipalité n'a pas été adéquate. Selon lui, la neige devrait être soufflée rapidement en bordure des rangs lorsqu'il y a début d'accumulation.

Réponse : Nous ferons part de ces observations à la direction des travaux publics.

Monsieur Primeau

Remercie et félicite la Municipalité pour son implication dans la réalisation des travaux de reconstruction du pont Dulude. Le travail est exemplaire et a été réalisé dans un délai plus que raisonnable.

2018-02-026 : Renouvellement de contrat – Entretien ménager immeubles municipaux

Attendu qu'un contrat d'entretien ménager pour plusieurs installations municipales est actuellement en vigueur entre la Municipalité de Sainte-Martine et 9226-6444 Québec Inc.;

Attendu que le contrat couvrait la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 avec option de renouvellement par la Municipalité pour les années 2017 et 2018;

Sainte-Martine, le 13 février 2018

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine renouvelle le contrat d'entretien ménager des immeubles municipaux à l'entreprise 9229-6444 Québec Inc. pour l'année 2018, au coût de 38 660,04 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-130-00-495 ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2018-02-027 : Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a réalisé un diagnostic organisationnel en 2015;

Attendu que ce diagnostic organisationnel excluait le service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine;

Attendu que, en accord avec le directeur du service incendie de Sainte-Martine, le conseil municipal souhaite obtenir un diagnostic organisationnel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine afin d'obtenir un portrait complet de l'organisation factuelle et du fonctionnement du service en regard des règles et normes en vigueur au Québec en cette matière et ainsi s'assurer de la conformité à celles-ci et d'assurer correctement les services aux citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la convention de services professionnels avec la firme ICARIUM Groupe Conseil pour la réalisation du diagnostic organisationnel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine pour un montant maximal de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

De décréter, à moins d'urgence, un moratoire pour le comblement de poste de pompiers ou de membres d'état-major au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine jusqu'au dépôt du diagnostic organisationnel.

Que la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, la convention de services professionnels.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-220-00-410 ».

Sainte-Martine, le 13 février 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2018-02-028 : Approbation de travaux – Pavage sur le chemin du Grand-Marais, des rues Major et Parent – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis en place un Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que ledit programme a pour but d'aider les municipalités à rehausser l'état de leur réseau routier local;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a fait une demande de subvention dans le cadre de ce programme pour des travaux de pavage sur le chemin du Grand-Marais, des rues Major et Parent;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a reçu une confirmation du Ministère qu'une subvention additionnelle a été accordée pour le pavage sur le chemin du Grand-Marais, des rues Major et Parent au montant de 12 500 \$ dont le paiement sera échelonné de la façon suivante :

- un premier versement de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018;
- un deuxième versement de 5 000 \$ versé au cours de l'année budgétaire 2018-2019;
- le solde de 2 500 \$ versé au cours de l'année budgétaire 2019-2020;

Attendu que les travaux ont été exécutés et que les factures y relatives ont été payées;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Grand-Marais, des rues Major et Parent pour un montant subventionné additionnel de 12 500 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que le conseil municipal confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Grand-Marais, des rues Major et Parent dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2018-02-029 : Autorisation de passage du Grand Prix Cycliste de Sainte-Martine 2018

Attendu que la 13^e édition du Grand Prix Cycliste de Sainte-Martine se tiendra le 22 avril prochain;

Sainte-Martine, le 13 février 2018

Attendu que le Grand Prix Cycliste, qui est de niveau provincial, est réputé, reconnu et important dans le milieu cycliste et attire des centaines de participants sans compter les spectateurs;

Attendu que cette course cycliste a un rayonnement important pour la Municipalité et apporte des retombées économiques;

Attendu qu'il est important que cet événement ne cause pas de préjudices aux résidents de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le passage des participants du Grand Prix Cycliste sur les routes de la Municipalité de Sainte-Martine, dans le cadre de la 13^e édition prévue pour le 22 avril 2018.

De demander aux organisateurs du Grand Prix Cycliste de Sainte-Martine de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

Adoptée

2018-02-030 : Prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Martine

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine a soumis ses prévisions budgétaires 2018 avec des revenus de 78 069 \$, des dépenses de 63 028 \$ et un surplus de 1 504 \$;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit combler 10 % du déficit d'opération, s'il y a lieu;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine accepte les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine et accepte de combler 10 % du déficit, le cas échéant.

Adoptée

2018-02-031 : Modification de la cote de classement du barrage Dunn

Attendu que le barrage Dunn sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine est identifié comme étant un barrage à forte contenance de classe « D » et de niveau des conséquences « faible »;

Attendu la possibilité de modifier la cote de classement afin de diminuer nos obligations de surveillance et d'entretien du barrage;

Sainte-Martine, le 13 février 2018

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la direction générale afin d'entreprendre les démarches nécessaires afin de modifier la cote de classement du barrage Dunn.

Adoptée

2018-02-032 : Remboursement à la Ville de Beauharnois des montants et frais imposés aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine dans le cadre d'une entente intervenue pour l'utilisation de leur bibliothèque

Attendu que dans le cadre de la rénovation de l'Édifice de comté, la Municipalité a fermé sa bibliothèque;

Attendu qu'une entente est intervenue avec la Ville de Beauharnois pour permettre aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine d'accéder gratuitement à la bibliothèque de Beauharnois jusqu'au mois d'octobre 2017;

Attendu que des amendes ont été imposées à certains citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine pour des retards ou pertes de documents;

Attendu que la Ville de Beauharnois a tenté de percevoir en vain les montants de retard et frais imposés;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

De rembourser le montant de 238,85 \$ à la Ville de Beauharnois correspondant au total des montants et frais imposés aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine dans le cadre de cette entente.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-130-00-494 ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2018-02-033 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont les suivantes qui répondent aux orientations;

Attendu que les 4 billets achetés au coût de 32 \$ chacun pour le souper de la Saint-Valentin de la Société Saint-Jean-Baptiste seront remis à l'organisme Actions Familles;

Sainte-Martine, le 13 février 2018

Organisme	Événement	Montant de la subvention	Postes budgétaires
Association Régionale du hockey mineur de Sainte-Martine	Inscription au hockey mineur 2017-2018	26 671,25 \$	02-701-90-971
Club de patinage artistique Ste-Martine	Inscription au patinage artistique 2017-2018	8 453,50 \$	02-701-90-971
Société Saint-Jean-Baptiste	Souper et danse de la Saint-Valentin	4 billets au coût total de 128 \$	02-701-90-972
Total :		35 252,75 \$	

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tels que décrits précédemment.

Que chacune de ces dépenses soit imputée au poste budgétaire mentionné au regard de chacune.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2018-02-034 : Comptes à payer au 31 janvier 2018

Attendu la liste des comptes à payer et la liste des comptes payés au 31 janvier 2018;

Fonds d'administration 729 127,11 \$
Chèques #12 511 à # 12 586

Attendu que les comptes à payer et les comptes payés au 31 janvier 2018 énumérés dans la liste présentée aux membres du conseil ont été engagés conformément au Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a autorisé les comptes à payer et les comptes payés au 31 janvier 2018, énumérés dans la liste présentée aux membres du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter telles qu'elles ont été proposées les listes des comptes à payer et des comptes payés au 31 janvier 2018 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis.

Adoptée

Sainte-Martine, le 13 février 2018

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2018-322 sur le traitement des élus de la Municipalité de Sainte-Martine et dépôt du projet de règlement.

2018-02-035 : Appui à une demande d'autorisation déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – chemin du Grand-Marais (Lot P-57) en faveur de TransCanada PipeLines Limited

Attendu que la compagnie TransCanada PipeLines Limited exploite un réseau de transport de gaz naturel constitué de deux pipelines, qui traverse en partie le territoire de la Municipalité;

Attendu que dans le cadre de son programme d'entretien, la compagnie doit réaliser des travaux sur son réseau, qui consistent à inspecter une portion de conduite existante et à réaliser l'entretien requis, au besoin;

Attendu que pour accéder au site d'inspection situé sur le territoire de la Municipalité de Beauharnois, la compagnie doit emprunter, à partir du chemin du Grand-Marais, un chemin de ferme gravelé existant en guise d'accès temporaire;

Attendu que cet accès temporaire ne perturbera pas les sols et les activités agricoles environnantes, puisque le chemin de ferme sera utilisé principalement pour la circulation des véhicules et de la machinerie;

Attendu que le projet n'aura aucun impact négatif :

- sur le potentiel et les possibilités d'utilisation agricoles du lot visé;
- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole touchée;
- sur les ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité et dans la région;
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Attendu qu'il n'existe pas d'autres emplacements, ailleurs sur le territoire ou hors de la zone agricole, de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, puisque les travaux doivent être faits à cet endroit;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'appuyer la demande d'autorisation telle que présentée;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation telle que présentée afin de permettre à la compagnie TransCanada PipeLines Limited d'utiliser le chemin du Grand-Marais en guise d'accès temporaire pour accéder au site d'inspection de leur réseau.

Adoptée

Sainte-Martine, le 13 février 2018

2018-02-036 : Protocole d'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit procéder à la vérification des antécédents judiciaires des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine désigne monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, pour signer « l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables » avec la Sûreté du Québec.

Que la Municipalité de Sainte-Martine désigne monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de responsable de l'application de la présente entente que le responsable du poste de la Sûreté du Québec pourra contacter.

Adoptée

2018-02-037 : Acceptation de la démission du directeur adjoint du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu que le conseil municipal a reçu une lettre de démission de monsieur Michel Thériault en tant que directeur adjoint du service de sécurité incendie, en date du 9 février 2018;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la démission de Michel Thériault en tant que directeur adjoint du service de sécurité incendie en date du 9 février 2018.

De nommer Michel Thériault à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine en date du 9 février 2018.

Adoptée

2018-02-038 : Nomination du représentant autorisé auprès de Ministère du Revenu du Québec

Attendu que la Municipalité souhaite mettre à jour le nom du représentant autorisé à agir, pour et en son nom, auprès du Ministère du Revenu du Québec par l'entremise du système Clic Revenu ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 13 février 2018

Que la Municipalité de Sainte-Martine désigne monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant autorisé et qu'il soit autorisé à :

- consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- effectuer l'inscription de la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec ;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le nom de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, le cas échéant ;
- effectuer l'inscription de la Municipalité à ClicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
- consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Adoptée

2018-02-039 : Nomination des représentants de la Municipalité de Sainte-Martine au Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Attendu que selon l'article 5.1 du Règlement numéro 253 établissant les règles de régie interne du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, les membres non élus du Comité sont nommés par résolution de leur conseil municipal respectif pour une durée d'un an, renouvelable;

Attendu que par la résolution numéro 2017-02-036, le conseil municipal a désigné monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Bernard Mallette, directeur du service de sécurité incendie, en tant que représentants de la Municipalité de Sainte-Martine au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2017;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

De renouveler la nomination de monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Bernard Mallette, directeur du service de sécurité incendie, en tant que représentants de la Municipalité de Sainte-Martine au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2018.

Adoptée

Sainte-Martine, le 13 février 2018

La minute des conseillers

Normand Sauvé

Souligne que la bibliothèque sera dorénavant ouverte les vendredis correspondants à des journées pédagogiques afin d'offrir une alternative aux jeunes de la Municipalité.

Carole Cardinal

Ajoute que l'ouverture de la bibliothèque correspond à un ajustement de l'offre de service qui s'insère dans les actions entreprises en vertu de la Politique familiale et des aînés.

Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 8 h 15.

Maude Laberge
Mairesse

Joanie Ouellet
Directrice – greffe, affaires
juridiques et contractuelles